EFE
ÉDITION FORMATION ENTREPRISE

FORMATION D'ACTUALITÉ
MARDI 27 ET MERCREDI 28 MARS 2012 • PARIS

PANORAMA 2012 DU DROIT DES CONTRATS

Intervenants

Journées animées par

Pierre Mousseron
FACULTÉ DE DROIT DE MONTPELLIER

Alain Bensoussan
ALAIN BENSOUSSAN - AVOCATS

Hubert Flichy
CABINET FLICHY GRANGE AVOCATS

Reinhard Dammann
CLIFFORD CHANCE

Thomas Lamy
MG AVOCATS – GRALL & ASSOCIÉS

Les principales clauses de vos contrats analysées au regard :

- des nouveautés législatives de l'année écoulée
- des principales décisions judiciaires
- des usages reconnus et des bonnes pratiques

DIF
Droit individuel à la formation

Conseil National des Barreaux
FORMATION CONTINUE DES AVOCATS
n° d'homologation 11-048

www.efe.fr

Maîtrisez toute l'actualité

Mardi 27 et mercredi 28 mars 2012

Journées présidées par : Pierre Mousseron, Agrégé des Universités, Professeur à la **FACULTÉ DE**

Panorama 2012
du Droit des contrats

À qui s'adresse cette formation ?

- Négociateurs et rédacteurs de contrats dans les entreprises
- Directeurs juridiques et leurs collaborateurs
- Directeurs des affaires juridiques et fiscales
- Directeurs administratifs et financiers
- Avocats, juristes et conseils

Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Faire le point sur l'actualité législative et jurisprudentielle de l'année écoulée et appréhender les nouvelles pratiques professionnelles en matière contractuelle
- Mesurer l'impact, le contenu, la portée et l'efficacité des clauses du contrat afin d'améliorer vos techniques contractuelles
- Identifier les points importants à vérifier dans les contrats en cours

Quelle est la méthode de travail ?

- Une documentation détaillée reprenant l'ensemble des textes et arrêts cités au cours des deux jours vous est remise en début de séance afin de faciliter l'assimilation des connaissances et permettre de disposer d'un outil de travail
- Deux journées animées par un professeur agrégé des facultés de droit ponctuées par des ateliers pratiques et thématiques animés par des praticiens spécialistes des contrats d'affaires
- Débats questions/réponses tout au long de la formation

MODULE 1 : l'avant contrat

L'avant contrat non contractualisé

- Quelle efficacité pour l'« offre ferme de prise de participation » ?
  CA Versailles 3 octobre 2010
- Quels usages en matière de négociation ?
  CA Versailles 30 juin 2010
- Mesurez les effets du silence en matière d'acceptation
  Cass. com. 18 janvier 2011
  Cass. com. 15 mars 2011

L'avant contrat contractualisé

- Quelle efficacité pour les clauses de dédit ?
  Cass. com. 18 janvier 2011
- Quelle portée pour la clause d'agrément ?
  CA Rouen 9 juin 2011
- Les clauses de non-responsabilité en cas de rupture sont-elles efficaces ?
  CA Paris 16 février 2011
- Quelle indemnisation en cas de rupture ?
  Cass. com. 1er mars 2011
- Pacte de préemption
  - Quelle qualification de la notification au créancier ?
    Cass. civ. 1e 9 février 2011
  - Une efficacité contrariée ?
    CA Paris 19 mai 2011
  - Renonciation à un droit de préemption
    CA Paris 10 mai 2011
  - Exercice fautif du droit de préemtion
    Cass. com. 6 septembre 2011
- Comment distinguer promesse unilatérale et promesse synallagmatique ?
  Cass. civ. 1e 1er décembre 2010
- Quelle efficacité de la rétractation ?
  Cass. civ. 3e 11 mai 2011
  Cass. com. 13 septembre 2011
- La remise en mains propres du compromis de vente est-elle efficace ?
  Cass. civ. 3e 26 janvier 2011
  Cass. civ. 1e 9 décembre 2010
- Promesse de porte-fort : quels sont les risques de la ratification ?
  Cass. Ass. Plénière 22 avril 2011

Atelier pratique

Panorama des clauses problématiques pour les accords de distribution

Thomas Lamy
Avocat Associé
MG AVOCATS – GRALL & ASSOCIÉS

Organisation des journées

8h45 Accueil des participants
9h00 Début des travaux
11h30 et 16h30 Ateliers pratiques
12h30 à 14h00 Déjeuner
Deux pauses-café de 15 minutes à 10h45 et 15h45
18h00 Clôture des journées

MODULE 2 : la formation du contrat

Le droit applicable

- Faites le point sur la proposition de règlement communautaire du 11 octobre 2011 relatif à un droit commun européen de la vente
- Mesurez les conséquences de la réforme sur « les droits, la protection et l'information des consommateurs »
- Applicabilité du droit de la consommation aux personnes morales
  - Oui : Cass. civ. 23 juin 2011
  - … et non : Cass. com. 6 septembre 2011
- Quel est l'impact des usages ?
  Cass. com. 22 mars 2011

Les parties au contrat

- Quelles conditions à l'admission du mandat apparent ?
  Cass. civ. 3e 15 juin 2011
- Quel formalisme pour les délégations ?
  Cass. soc. 5 juillet 2011

L'objet du contrat

- Quelle conséquence emporte l'absence de savoir-faire sur le contrat de franchise ?
  CA Colmar 19 juillet 2011

Prix du contrat

- Clause de prix d'usage
  Cass. com. 28 juin 2011
- Conventions sociétaires : quel domaine pour 1843-4 C. civ. ?
  Cass. com. 8 mars 2011
- Quel cadre pour les conventions d'honoraires ?
  - Les honoraires de résultat encourent-ils la nullité ?
    Cass. civ. 2e 17 février 2011
  - La convention chasse-t-elle la révision ?
    Cass. civ. 2e 15 septembre 2011
  - L'argument de la potestativité rejeté ?
    CA Paris 17 février 2011

La durée du contrat

- En l'absence de clause, comment fixer la durée ?
  Cass. civ. 3e 16 mars 2011
- Quel contenu du contrat reconduit ?
  CA Versailles 17 mars 2011
- Mesurez la portée d'un avenant
  CA Versailles 30 juin 2011
- Quelles durées de référence pour les garanties de passif ?
  Cass. com. 24 mai 2011

Atelier pratique

Contrats liés à internet : à quelles clauses faut-il être attentif ?

Alain Bensoussan
Avocat Associé
ALAIN BENSOUSSAN - AVOCATS

2011/2012 du droit des contrats

DROIT DE MONTPELLIER

MODULE 3 : les effets du contrat

Exécution du contrat

- Identifiez le contenu des obligations
  - Comment déterminer un délai d'exécution en l'absence de précision ?
    Cass. civ. 3e 16 mars 2011
  - Quelle preuve de l'exécution d'une obligation particulière de conseil ?
    Cass. com. 22 mars 2011
- Force des obligations et droit de la concurrence
  - Dans quel cas est-on en présence d'un déséquilibre significatif au sens de l'article L.442-6 I, 2° du Code de commerce ?
    T. com. Lille 7 septembre 2011
  - Quelle est la position de la CEPC en matière de clauses d'imprévision ?
    Avis n°11-06 du 1er juin 2011
  - Quelle validité pour les clauses de non-distribution par internet ?
    CJUE 13 octobre 2011
- Quelle sanction aux obligations ?
  - Quel traitement de la clause d'objectif de commercialisation ?
    CA Paris 9 septembre 2011, Entrepôt DUFFAUD
    CA Paris 8 juin 2011, SARL Implants
  - Quelle validité de la clause de déchéance de garantie ?
    Cass. com.15 mars 2011
  - Quel cadre pour la clause pénale ?
  - Quelle définition ?
    Cass. civ. 3e 26 janvier 2011
  - Quelle différence avec le dédit ?
    Cass. com. 18 janvier 2011
  - Quelle utilité en cas d'inexécution ?
    Cass. com. 3 mai 2011
  - Quel sort en cas de caducité ?
    Cass. com. 22 mars 2011
- Quelles modalités pour assortir les obligations ?
  - La condition réputée accomplie
    Cass. com. 20 septembre 2011
  - L'indivisibilité
    CA Paris 6 avril 2011
    Cass. com. 12 juillet 2011
- Quelle date d'effet de l'exclusion ?
  Cass. civ. 1e 26 mai 2011

Circulation du contrat

- Quel sort du contrat en cas de divorce ?
  Cass. civ. 3e 23 mars 2011
- Le pacte d'actionnaires est-il un accessoire des actions ?
  Cass. com. 24 mai 2011
- Le cautionnement est-il maintenu en cas d'absorption de la société bénéficiaire du cautionnement ?
  Cass. com. 13 septembre 2011
- La créance d'astreinte est-elle cessible ?
  Cass. civ. 2e 7 juillet 2011

Atelier pratique

Maîtrisez les nouveautés en droit social sur la rédaction de vos contrats

Hubert Flichy
Avocat Associé
CABINET FLICHY GRANGE AVOCATS

MODULE 4 : l'après contrat

Fin du contrat

- Clauses relatives aux causes de fin du contrat : quelle stratégie adopter ?
  - Clause de résolution de plein droit
    Cass. civ. 3e 26 janvier 2011
  - Clauses de résiliation
  - … et potestativité
    Cass. com. 20 septembre 2011
  - … sans prévis ni indemnité
    Cass. civ. 1e 17 février 2011
  - Accord de rupture conventionnelle
    Cass. soc. 15 décembre 2010
- Quel nouveau cadre pour les clauses relatives aux conséquences de la fin du contrat ?
  - Clause de non-réinstallation
    Cass. com. 1er mars 2011
  - Clause de non-concurrence
    Cass. com. 15 mars 2011
  - Commission sur retour d'échantillonnage
    CA Versailles 9 février 2011
  - Clause de non-réaffiliation :
    Cass. com. 6 septembre 2011
    CA Versailles 17 mars 2011
  - Quelle force reconnaître aux engagements publiés sur le site de l'Autorité de la concurrence ?

Règlement des litiges

- Clause de conciliation obligatoire : une importance faiblissante ?
  Cass. civ. 2e 16 décembre 2010
- Quelle validité pour les clauses attributives de compétence en matière internationale ?
  - Clause attributive de compétence incluse dans des CGV
    CA Grenoble 7avril 2011
  - Impact des Incoterms
    CJUE 9 juin 2011
  - Acceptation tacite d'une clause attributive
    Cass. com. 18 janvier 2011
  - Localisation de la clause attributive de compétence territoriale dans un groupe de contrats
    Cass. civ. 1e 23 mars 2011
- Clause compromissoire : *quid* de l'« Expertise en tiers-arbitrage » ?
  Cass. civ. 2e 16 juin 2011

Responsabilité du rédacteur d'acte

- Devoir d'information
  Cass. civ. 3e 25 mai 2011
- Devoir de conseil
  - À qui appartient la charge de la preuve de l'exécution de l'obligation ?
    Cass. com. 22 mars 2011
  - Comment déterminer l'objet de l'obligation et la viabilité de l'opération ?
    Cass. civ. 1e 22 septembre 2011
  - Mesurez l'objet de l'obligation en matière de garantie de passif
    CA Paris 1er février 2011
- Devoir d'efficacité
  - … et véracité des déclarations
    Cass. civ. 1e 12 mai 2011
  - … et accomplissement des formalités nécessaires
    Cass. civ. 1e 3 mars 2011
    Cass. civ. 1e 6 octobre 2011
- Introduction de l'acte sous seing privé contresigné par avocat
  - Comment utiliser « l'acte d'avocat » selon l'article 3 de la loi du 28 mars 2011 de modernisation des professions judiciaires ou juridiques ?
  - Quelles directives de la Commission Règles et Usages du Conseil National des Barreaux ?

Atelier pratique

Mesurez l'impact des procédures collectives sur l'efficacité de vos contrats

Reinhard Dammann
Avocat Associé
CLIFFORD CHANCE

À l'issue de cette formation, vous saurez concrètement :

- Négocier et rédiger les clauses clés de vos contrats à la lumière des dernières jurisprudences
- Maîtriser les conséquences des réformes de l'année et faire le point sur les nouvelles pratiques

Informations pratiques

Scannez ce code et retrouvez-nous sur votre smartphone

Renseignements programme

Johanne Coutier
01 44 09 12 72
jcoutier@efe.fr

Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation
35 rue du Louvre - 75002 Paris
Tél. : 01 44 09 25 08
Fax : 01 44 09 22 22
inscriptions@efe.fr
www.efe.fr

Participation (TVA 19,6 %)

2 jours : 1 690 € HT
1 jour : 990 € HT

Ces prix comprennent les déjeuners, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Éligible au **plan de formation**

Inscriptions

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui tient lieu de convention de formation simplifiée. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données.

Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités, ou celles de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@efe.fr

☐ J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

Informations prise en charge OPCA

N° Existence : 11 75 32 114 75
SIRET : 412 806 960 000 32

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : efe@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

Annulations

Formulées par écrit, elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 50 % du montant de la participation, ou 100 % en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, fax ou e-mail).

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Dates et lieu de la formation

Mardi 27 et mercredi 28 mars 2012 - Paris

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

Pour modifier vos coordonnées
Tél. : 01 44 09 24 29 - e-mail : correctionbdd@efe.fr

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

Bulletin d'inscription

☐ **OUI,** je m'inscris à la formation **"Panorama 2012 du Droit des contrats"** (code 22571) et je choisis :

☐ **2 jours**
☐ **1 jour** ☐ le 27 mars 2012 ☐ le 28 mars 2012

Code prioritaire _____

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Numéro de téléphone portable _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du directeur juridique _____

Société _____

N° SIRET |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal |_|_|_|_|_| Ville _____

Tél _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Date : Signature et cachet obligatoires :

* *Indispensable pour vous adresser votre convocation*

ffp Fédération de la Formation Professionnelle
Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation

EFE adhère à EcoFolio pour le recyclage des papiers www.ecofolio.fr
EcoFolio agit pour l'environnement

IMPRIM'VERT Votre imprimeur agit pour l'environnement

PEFC 10-31-1444

22571 NLAEJU07

© PhotoAlto-IStock.com-GettyImages